Identifiants Jeunesse-Sports-Performances
Association loi 1901, anciennement Trampoline Evénement
Organisateur Accueil de jeunes Avec et Sans Hébergement n°084ORG0201
Agrément Sports n° 84-2005-01
Affiliation : Fédération Léo Lagrange n°U84011
SIRET : 448 776 716 000 12 NAF : 9312

DEPUIS 2002 SUMMER CAMP PERTUIS DEPUIS 2002

CONVENTION DE BENEVOLAT

Cette convention permet d'officialiser votre implication au sein de l'Association Jeunesse-Sports-Performances. Ce document n'a pas vocation de contrat de travail, il souligne simplement nos engagements moraux mutuels.

- ✔ Je soussigné(e) AZIAR Rédouane, reconnais m'engager à titre bénévole, avec l'Association Jeunesse-Sports-Performances.
- ✔ A ce titre, je peux rompre sans raison, ni contrainte, ni préavis, mon action auprès de l'association.
- ✔ De la même manière, l'Association peut me remercier de mes services, sans raison, ni contrainte, ni préavis.
- ✔ J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation, exigible niveau B.A.F.A, régissant les accueils de jeunes (ALSH et ALH).
- ✔ En tant que bénévole j'assume mes responsabilités dans mes missions et dans mes actes, au même titre que les autres membres de l'équipe. Par exemple, être bénévole en charge d'un groupe d'enfants implique les mêmes responsabilités qu'une personne salariée au même poste.
- ✔ Dans le cas ou mes compétences, certifiées par mon diplôme, sont supérieures à celles d'une personne de l'équipe, si je constate que cette personne est dans l'ignorance d'une situation ou d'un élément de réglementation, ou s'apprête à commettre une erreur représentant un danger, il est de ma responsabilité d'agir immédiatement en informant et en corrigeant la situation.

L'Association Jeunesse-Sports-Performances et AZIAR Rédouane, reconnaissent n'avoir qu'un engagement moral l'un envers l'autre.

Fait en deux exemplaires originaux à PERTUIS, le 10/07/21

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu, compris et approuvé »

Le Président de l'association

Le Bénévole lu, compris et approuvé